



LES IDÉES REÇUES SUR LA TAXE SUR LES TRANSACTIONS FINANCIÈRES (TTF)

TTF, le match : lobby bancaire VS intérêt général, qui va gagner ?

La TTF ? Welcome back ! Cette taxe juste et populaire est, enfin, en passe d'être améliorée en France, et d'être conclue en Europe. Elle devra servir à financer la solidarité internationale, la lutte contre le changement climatique et la lutte contre les grandes pandémies comme le sida, la tuberculose et le paludisme : trois priorités mondiales incontestables.

Une très bonne nouvelle pour les citoyens et pour l'intérêt général mais pas pour les lobbies de la finance qui continuent de propager de faux arguments afin de freiner ou bloquer toute avancée sur la TTF. Deux matches se jouent actuellement dans les coulisses des institutions politiques et dans les médias :

- **En France** : la TTF existe depuis 2012 et rapporte environ 1 milliard d'euros par an. Des députés en débattent et certains travaillent à son amélioration lors de l'examen du budget notamment. Ainsi, en octobre 2016, dans le cadre du PLF 2017, les députés se sont prononcés en faveur de l'augmentation de son taux à 0,3 % et de la taxation des transactions intra-journalières. Ce qui a fait bondir le lobby bancaire qui s'oppose à une TTF ambitieuse ! Conséquence : le Gouvernement et/ ou certains députés pourraient revenir sur ces avancées avant le vote final du budget en décembre 2016.
- **En Europe** : 10 pays européens sont enfin parvenus à un accord sur le cœur de la TTF européenne en septembre 2016. Cette TTF pourrait rapporter 22 milliards d'euros par an selon les estimations de la Commission européenne. Mais déjà, la TTF européenne subit les assauts répétés du lobby de la finance qui tente de réduire au minimum les taux de taxation qui seront appliqués aux actions et produits dérivés.

Oxfam France, Action Santé Mondiale et Coalition PLUS, militent pour remettre la finance dans le bon sens et doter les Etats d'un budget ambitieux pour la solidarité internationale. Alors que le lobby bancaire s'est lancé dans une bataille anti-TTF, replaçons les choses dans leur contexte. Mettons fin aux idées reçues sur la TTF afin de rétablir la vérité sur la taxe la plus populaire de l'histoire. A bon entendeur...

1. EN PLEIN BREXIT, LA TTF FRANÇAISE TUERA L'ATTRACTIVITÉ DE LA PLACE DE PARIS FACE À SES VOISINS EUROPÉENS

Ou « Pour une fois qu'on peut être plus attractifs que les anglais, vous gâchez tout ! »

Une contre-vérité à double titre.

En adoptant une TTF améliorée, la France ne sera pas moins compétitive face au Royaume-Uni qui dispose d'une taxe nationale plus ambitieuse que celle de la France et ceci depuis... 1891 ! Cela n'a pas empêché la City de devenir la place financière la plus attractive du monde. Alors que la France prévoit d'augmenter le taux de sa TTF de 0,2 % actuellement à 0,3%, les Britanniques prélèvent une taxe, la « Stamp Duty » (« droit de timbre ») à un taux de 0,5% sur les achats d'actions d'entreprises britanniques, ainsi que sur les droits et options. Une taxe spéciale de 1,5 % s'applique quant à elle sur les transferts de titres britanniques vers l'étranger. Cette TTF britannique rapporte en moyenne 3 à 5 milliards d'euros au fisc britannique (bien plus que la TTF française !).

Par ailleurs, dans l'hypothèse où tous les financiers de la City seraient en train de plier bagages, l'existence d'une taxe sur les transactions financières dans leur nouveau pied à terre serait-elle le critère déterminant ? Si oui, en plus d'éviter Paris, ils devront également éviter Francfort, Milan, Bruxelles, Madrid, Vienne, Lisbonne, Athènes, Ljubljana et Bratislava. En effet, ces capitales boursières sont celles d'Etats Membres ayant signé un accord le 10 octobre 2016 pour mettre en place une TTF à l'échelle européenne, taxant notamment... les opérations intra-journalières et la quasi-totalité des produits dérivés.

2. LES TTF NATIONALES UNILATÉRALES SONT INEFFICACES - AUTANT ATTENDRE LA TTF EUROPÉENNE

Ou "*Tout le monde sait que des taxes nationales, ça n'a ja-mais marché, regardez la Suède !*"

Encore raté. Selon le FMIⁱ, de nombreux pays, dont 11 pays membres du G20, appliquent déjà différents types de taxes sur les transactions financières. Et toutes ces TTF sont purement unilatérales ! Le Royaume-Uni, avec sa « Stamp Duty », la Corée du Sud et Hong Kong taxent les transactions sur les actions. L'Inde et Taiwan taxent les dérivés. La Suisse et le Brésil incluent les obligations.

La Stamp Duty britannique et la TTF sud-coréenne rapportent chaque année jusqu'à 5 à 6 milliards d'euros à leurs gouvernements respectifs. Une manne financière que le Gouvernement français devrait ne pas négliger alors que le budget pour la solidarité internationale, la lutte contre les pandémies et le climat sont insuffisants.

Enfin, toujours reprendre l'exemple de la TTF Suédoise ratée est un argument de mauvaise foi ! En 1984, la Suède a décidé de taxer les courtiers de bourses établis sur son territoire, au lieu de taxer les transactions sur les titres suédois indépendamment de la localisation des courtiers. Les courtiers suédois ont ainsi pu plier bagages sans problèmes particuliers pour continuer à mener leurs activités ailleurs. Le FMI déclarera que cet échec est lié à la mauvaise conception de la taxe. La quarantaine de TTF nationales efficaces existant dans le monde montre que l'échec de la TTF suédoise est une exception, et non pas la règle.

3. LA FRANCE NE SAIT PAS COMMENT TAXER LES OPÉRATIONS INTRA-JOURNALIÈRES DÈS 2017

Ou « *Panique à Bercy, on ne sait pas taxer la finance ...* »

Le ministre des Finances Michel Sapin ne cesse de répéter que le plus grand ministère français ne sait pas comment taxer les transactions intra-journalières. Mais, heureusement, des professionnels de la finance sont prêts à l'aider : le cabinet 99 Partners Advisory, spécialisé dans le conseil aux acteurs de l'industrie financière, a publié en 2011 un rapport ayant servi à la création de la TTF française.ⁱⁱ Afin de taxer les transactions intra-journalières, y compris celles à haute fréquence, les financiers préconisent les acteurs les réalisant, à savoir les courtiers et/ou les plateformes spécialisées dans ce type de marché, collectent la taxe et la reversent au trésor public français. Tout simplement.

4. L'OPINION EST CONTRE LA TTF

Ou « *Arrêtez, on va perdre des voix avec vos histoires* »

Encore raté ! La taxe sur les transactions financières, combat de haute lutte de la société civile internationale est l'une des taxes les plus populaires de l'histoire ! Un récent sondage montre que les citoyens européens y sont largement favorables. Une TTF dédiée au développement, dont la lutte contre les grandes pandémies et le changement climatique recueille en effet plus de [70 % d'opinions favorables](#). Au niveau européen, la TTF est soutenue par plus de 10 000 organisations de la [société civile dont une partie a mené la campagne « Robin des bois »](#) ayant agrégé plus [d'un million de soutiens](#). Pas de panique pour les décideurs français et européens, vous pouvez à la fois mettre en place une taxe pour financer la solidarité internationale, et ne pas vous mettre les citoyens à dos.

5. LES OPÉRATIONS INTRA-JOURNALIÈRES NE SONT PAS DES OPÉRATIONS SPÉCULATIVES !

Ou « *C'est bien connu, une transaction nouée et dénouée en moins de 24h c'est de l'investissement de long-terme !* »

Le lobby bancaire n'a de cesse de répéter qu'il serait injuste de taxer les transactions intra-journalières, puisque celles-ci ne sont pas spéculatives, et qu'il faudrait se concentrer sur les transactions à haute fréquence.

Or, toutes les transactions intra-journalières – c'est à dire réalisées au cours d'une seule même journée –, qu'elles soient à haute fréquence ou non, sont par définition spéculatives car elles consistent à acheter un instrument financier (une action d'une entreprise du CAC 40 par exemple) et à le vendre la même journée dès qu'un potentiel profit peut être engrangé. Or, aucune entreprise au monde n'a besoin, pour financer ses activités productives, de vendre ou d'acheter des titres de manière systématique en moins de 24h.

Les transactions à haute fréquence sont elles aussi des transactions intra-journalières... Ce qui les différencie est principalement la vitesse de transaction : elles sont réalisées par des ordinateurs qui transmettent automatiquement des ordres de vente et d'achat à une vitesse éclair, de l'ordre de la milli ou de la nano seconde.

Taxer les transactions intra-journalières, comprenant celles à haute fréquence, c'est donc bien faire en sorte de réguler la finance folle : l'un des objectifs fondamentaux de la TTF.

6. L'AMÉLIORATION DE LA TAXE FRANÇAISE SUR LES TRANSACTIONS FINANCIÈRES VA NUIRE AUX NÉGOCIATIONS SUR LA TTF EUROPÉENNE

Ou « *On va encore crier cocorico mais on sera seuls !* »

C'est doublement faux. D'abord : les 10 ministres des Finances souhaitant instaurer une taxe européenne sur les transactions financières ont réaffirmé, le 10 octobre 2016, leur souhait de taxer les transactions intra-journalières. Surtout, la taxe française sur les transactions financières a été instaurée en août 2012. L'Italie a instaurée une taxe sur les actions et les dérivés d'actions à l'été 2013. Ces deux dispositifs n'ont pas empêché la mise en place d'une coopération renforcée, le 1^{er} janvier 2013, par dix Etats membres de l'Union européenne, dont la France et l'Allemagne, visant à mettre en place une TTF européenne. Ni que la France et l'Italie restent des Etats leaders dans les négociations.

7. LA TAXE FRANÇAISE VA FAIRE DISPARAITRE LES TRANSACTIONS FINANCIÈRES ... ET DU COUP FAIRE BAISSER L'APD

Ou « *Une taxe sur les transactions financières, sans transaction financière, ça risque d'être compliqué.* »

Souvent le lobby financier argumente que la TTF ne pourra pas atteindre son objectif en faveur du développement, car une TTF trop ambitieuse détruirait les activités financières que l'on souhaite justement taxer. D'ailleurs, lorsque la France a mis en place la TTF au niveau national en 2012, les volumes d'échanges de Paris ont baissé de 20 %, au profit des autres places financières.

Prenons un peu de hauteur et remettons ces chiffres en perspective. D'une part, selon une étude de l'économiste français Gunther Capelle Blancard, les volumes des transactions financières sur les actions de la bourse de Paris a augmenté de ... 2000% depuis 1990.ⁱⁱⁱ Une véritable explosion. Et la tendance n'a pas changé car entre 2014 et 2015, la hausse a été de 15%.^{iv}

Il rappelle par ailleurs que, même si les transactions intra-journalières diminuent de moitié avec l'augmentation du taux de la TTF française et la taxation des transactions intra-journalières, on reviendrait à « *des volumes comparables à ce qu'ils étaient avant l'explosion du trading haute fréquence au milieu des années 2000. Le marché était alors considéré comme très liquide. Et l'on pourrait quand*

même dans ce cas collecter entre 2 et 3 milliards d'euros supplémentaires ».^v Merci de vous inquiéter, mais 2 à 3 milliards supplémentaires pour l'aide au développement c'est déjà pas mal !

8. LA TTF EST UNE LUBIE DE MINORITÉ DE GAUCHE CONTRE LE GOUVERNEMENT, ET TAXER LES TRANSACTIONS INTRA-JOURNALIÈRES EST INCONSTITUTIONNEL.

Ou « Encore un coup des frondeurs contre le Gouvernement ! »

Pour discréditer les amendements votés lors de la première lecture de l'Assemblée nationale en octobre 2016, les détracteurs de la TTF expliquent qu'elle n'est soutenue que marginalement par un groupe de députés revanchards hostiles au gouvernement.

Or c'est faux ! Depuis 2012, à chaque vote du budget les députés ne cessent de demander l'augmentation du taux de la TTF française, l'extension de son champ ou encore l'utilisation de ses recettes au profit de la solidarité internationale. Surtout, ces demandes ont reçu le soutien de député-e-s de l'ensemble des groupes parlementaires de l'Assemblée nationale, allant des Républicains au groupe communiste. Pour preuve, ces deux amendements ont été déposés par plus de 120 député-e-s de 6 groupes différents.

Enfin, il ne faut pas oublier que les députés avaient déjà adopté la taxation des transactions intra-journalières en 2015. Le Conseil constitutionnel avait malheureusement censuré cet amendement uniquement en raison d'un argument de procédure : cette réforme n'aurait eu aucun impact sur le budget 2016 et n'avait donc pas sa place dans la première partie de la loi de finances 2016. A l'exception de cet argument, aucun argument constitutionnel n'a été présenté par le Conseil.^{vi}

9. LA TTF VA NUIRE À L'ÉCONOMIE ET LA CROISSANCE FRANÇAISE.

Ou « Vous voulez flinguer notre semblant de croissance c'est ça ???! »

Faux. La Commission européenne a publié en mai 2011 une étude montrant que les sommes générées par la TTF pourront doper la croissance européenne (+0,4% d'ici à 2050) si elles sont investies dans l'économie réelle, et notamment dans des activités de solidarité internationale.^{vii} Deux rapports du FMI sur l'impact et la faisabilité d'une taxe sur les transactions financières, ont démontré que la Chine, l'Inde, le Brésil et Taïwan disposaient déjà de telles taxes tout en affichant des taux de croissance record.¹

La TTF aura en outre très peu d'impact sur les grandes entreprises, car celles-ci se financent à 70% en dehors des marchés financiers. D'ailleurs, afin de répondre aux besoins de financement des entreprises et des États, ni la TTF française, ni la TTF européenne ne taxe ou ne taxera les émissions d'actions d'obligations sur le marché primaire.

Et elle impactera encore moins les PME et les petits épargnants. La taxe ne touchera absolument pas les retraites, ni l'épargne. Les taux requis par la Commission européenne (0,1% sur les actions, 0,01% sur les produits dérivés) sont faibles précisément pour n'avoir aucun effet sur ces activités traditionnellement sujettes à peu de transactions.

10. PAS BESOIN DE FINANCEMENTS SUPPLÉMENTAIRES, LA FRANCE DONNE DÉJÀ BEAUCOUP À LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE.

Ou « On veut bien être solidaire, mais pas trop »

La France, comme l'ensemble des pays riches, s'est engagée depuis les années 1970 à consacrer 0,7% de sa richesse nationale à l'aide au développement. Loin d'être superflus, ces financements servent notamment à accompagner les pays en développement à lutter contre la pauvreté, les inégalités et le changement climatique. Avec l'ONU, la France s'est engagée à atteindre les objectifs de

développement durable d'ici 2030, dont la fin du sida, de la tuberculose et du paludisme ainsi que le financement de l'adaptation des populations les plus pauvres au changement climatique.

Pourtant face à ces défis immenses, la France n'a eu de cesse depuis ces cinq dernières années de baisser les crédits de l'aide publique au développement, qui ont chuté de plus de 20% en cinq ans. Aujourd'hui, elle ne consacre que 0,37% de son RNB à la solidarité internationale.

Les financements innovants comme la TTF, devant apporter des ressources additionnelles aux crédits de l'aide publique au développement, n'ont servi qu'à compenser le désengagement financier progressif de l'Etat.

CONTACT PRESSE

Oxfam France – Sarah Roussel – 06 51 15 54 38 – sroussel@oxfamfrance.org

ⁱ IMF (2010) Financial Sector Taxation – The IMF's report to the G-20 and Background Materials. Disponible au : <http://www.imf.org/external/np/seminars/eng/2010/paris/pdf/090110.pdf>

IMF (2011) Taxing Financial Transactions: Issues and Evidence. Document de travail du FMI. Disponible au : <http://www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2011/wp1154.pdf>

ⁱⁱ 99 partners advisory (2011) « Taxe sur les transactions financières, mode d'emploi en France », disponible au : http://www.unitaid.eu/images/NewWeb/documents/Finance/utd_ttf-etude.pdf

ⁱⁱⁱ Gunther CAPELLE-BLANCARD, Olena HAVRYLCHYK, The Impact of the French Securities Transaction Tax on Market Liquidity and Volatility, Octobre 2016, disponible en version provisoire au : https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2378347

^{iv} Gunther Capelle-Blancard, (2016), « Une taxe sur les transactions financières plus ambitieuse ? », octobre 2016, disponible sur : http://abonnes.lemonde.fr/idees/article/2016/10/24/une-taxe-sur-les-transactions-financieres-plus-ambitieuse_5019479_3232.html

^v Ibid.

^{vi} Voir Communiqué de presse 2015-725 DC ; Décision n° 2015-725 DC du 29 décembre 2015 - Loi de finances pour 2016, disponible au <http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/les-decisions/acces-par-date/decisions-depuis-1959/2015/2015-725-dc/communiqu-e-de-presse.146744.html>

^{vii} L'ensemble des nombreuses études d'impacts de la future TTF européenne sont disponibles ici : https://ec.europa.eu/taxation_customs/taxation-financial-sector_en